

République française  
Département de l'Ardèche  
Syndicat Mixte  
Parc Naturel Régional des  
Monts d'Ardèche.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2016

N° CS 09/2016 -2 -7

**Budget : Décision modificatives Castagnades**

En deux mille seize, le vingt septembre, à Monsatier-sur-Gazeille à 17h30, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Lorraine Chenot.

Nombre de voix en exercice : 307 Nombre de voix présentes: 81 Nombre de voix présentes et représentées :156	<u>Cadre réservé à la Sous-Préfecture</u>  <u>Transmis par ACTE le :</u> 29/09/16 <u>AR N° :</u> 007-250702388- 216092-CS_271209-DE-1-
<b>VOTES :</b> Pour : 152 Contre : 0 Abstention : 4 Date de convocation : le 6 septembre 2016	

Délégués à titre délibératif :

*Délégués des Départements :*

Présents : Jérôme DALVERNY, Raoul L' HERMINIER, Bernadette ROCHE, Nathalie ROUSSET

Représentés : Laurence ALLEFRESDE, Bérangère BASTIDE, Sandrine CHAREYRE, Sylvie DUBOIS, Laurent UGHETTO, Maurice WEISS,

Absents : Sabine BUIS, Max CHAZE, Christian FEROUSSIER, Martine FINIELS, Laëtitia SERRE,

Excusée : Laëticia BOURJAT, Jean-Pierre CONSTANT, Jacques DUBAY, Christine MALFOY, Anne VENTALON,

*Délégués des Régions :*

Présents : Sandrine GENEST, Isabelle MASSEBEUF,

Représentés : Caroline Di VINCENZO, Virginie FERRAND, Jean-Claude FLORY,

Absent : François JACQUART, Valérie MALAVIEILLE, Antoine MELLIES, Céline PORQUET

***Délégués des Communes :***

Présents : Maurice BOCCARD (AILHON), Franck LACONDEMIN (AJOUX), Gérard MOUNIER (ASTET), Agnès AUDIBERT (BEAUMONT), Jean-Pierre REYMOND (BURZET), Pierre FRAYSSE (LE CHAMBON), Geneviève SAGLIO (CREYSSEILLES), Guy DALLARD (DORNAS), Béatrice SAUVIGNET (LES ESTABLES), Odile AUDIBERT (FAUGERES), Christian CHORLIET (FAY SUR LIGNON), Thierry LECLERC (FREYCENET LA CUCHE), Sylvie DEVES (GRAVIERES), BÔLHE Patrick (JAUNAC), Bernard VEDOVATO (JOANNAS), Marie-Claire PAQUELET GARDES (JOYEUSE), Thérèse DAMS (JUVINAS), Bernard CROS (LABASTIDE/BESORGUES), Julie SAVARY (LABATIE D'ANDAURE), ALLIX Dominique (LACHAMP- RAPHAEL), NOUGIER Maxime (LAVIOLLE), Ronna CHALVET (MALARCE), Chantal MEBREK (MALBOSC), Marie-Josée SOLE-GIRAUD (MEZILHAC), Laure JOURDAN ( LE MONASTIER SUR GAZEILLE), Jacques Henry POINTEAU (MOUDEYRES), Christian BROUSSE (PLANZOLLES), Guillaume ALLEGRE (PRADES), Jean-Jacques PEIRO (PRESAILLES), François AUDIBERT (RIBES), Francis CHABANE (ROSIERES), Nicole CHAUDIER (SAINT APPOLINAIRE DE RIAS), HOCQUET Agnès (STE MARGUERITE LAFIGIERE), Francis GIRARDOT (ST MARTIN DE VALAMAS), Lorraine CHENOT (ST MELANY), Alain FEOUGIER (ST MICHEL DE BOULOGNE), Jean Daniel BALAYN (ST MICHEL DE CHABRILLANOUX), WIOT Claude (ST PRIVAT), Patrick PRIEZ (ST PRIX), Philippe GIBAUD (SILHAC), Jérôme DEQUIDT (VALGORGE), Nadine BABIN (LES VANS), Agnès MEYSSONNIER (VERNON), Gérard GOULLEY (VERNOUX),

Représentés : Jean-Pierre ANCHISI (CHALENCON), Robert THIOILLIERE (GENESTELLE), CRESTON Philippe (ISSAMOULENC), Bruno GORRIS (JAUJAC), Jean-Claude BOIRON (LABEGUDE), GUILLET Pascale (LABOULE), Jacky CHOSSON (LAMASTRE), Serge BADUFLE (LES NONIERES), Geneviève AUDIGIER (PEREYRES), Christine ZALHES (LA ROCHETTE), Robert BRUGERE (LAURAC), Corentin Pierre (ST ANDRE LACHAMP), Michel LANDREIN (ST BASILE), Michel MIALON (ST CIRGUES EN MONTAGNE), Sylvette BRIVET (ST CIERGE LA SERRE), Camille CONSTANTIN (ST CIRGUES DE PRADES), ), Dominique RANC (ST LAURENT LES BAINS), Jean-Claude PIZETTE (ST MAURICE EN CHALENCON), Gérard FARGIER (ST PIERRE DE COLOMBIER), Pierre TISSIER (ST PIERREVILLE), Marlène FOLCHER (ST VINCENT DE DURFORT), Briec MEVEL (LA SOUCHE), Gérard BROUILLARD (THUEYTS), Jean-Marie VIALLE (VEYRAS), Julie MALLON (VINEZAC).

Absents : Michel CHAUSSINAND (ACCONS), Alain VALENTIN (AIZAC), Julien TISSIER (ALBON), Gabin AYMARD (ANTRAIQUES), Françoise DEGOMBERT (ASPERJOC), Daniel CLARO (BARNAS), Georges PAGANI (BEAUVENE), Ludovic REDER (BOREE), Thierry CHAMPEL (BORNE), David TESTUD (CHAMBONAS), Franck DUVERT (CHANEAC), Alain FERRIER (CHASSIERS), Isabelle LAMBERT (CHAUDEYROLLES), TEYSSIER Raoul (CHIROLS), Stéphane VOLLE (COUX), Daniel BARBAROSSA (DESAIGNES), Georges DUGAS (DOMPNAC), Gérard BROSSE (DUNIERE), Jacqueline MOULIN (FABRAS), Alexandre ROURESSOL (FONS), Christian KANDOUCCI (GLUIRAS), Marie-Josée SERRE (GOURDON), Jacky MOUNIER (INTRES), Raymond FAYOLLE (LABLACHERE), Sébastien COGET (LACHAPELLE/AUBENAS), Pierre FERRAND (LACHAPELLE/CHANEAC), Pernille GINOUX (LALEVADE), Maryse AMET (LARGENTIERE), Pierre Thibault LOUCHE (LAVAL D'AURELLE), Julien ANDRE (LENTILLERES), Claude FOURNET (LOUBARESSE), Mireille CHAREYRON (MARS), Jean Marie GARDIEN (MAYRES), Didier BERAL (MERCUER), Eric LHOPITEAU (MEYRAS), Chantal PAJOT HELLEBOID (MONTPEZAT), Joël FOURNIER (MONTSELGUES), Gérard VALLON (NOZIERES), Cécile PARNOTTE (LES OLLIERES), Hubert LE POITEVIN PAYZAC),

Jacques BAYONI (PONT DE LABEAUME), Claudette PAGE (POURCHERES), Jean-Paul PAULMIER (PRANLES), Raymond SOULERIN (PRUNET), Gilles PEREAU (ROCHER), Merryl ZELIAM (ROCLES), Jocelyn GELLY (SABLIERES), Francis ENJOLRAS (SAGNES ET GOUDOULET), Christophe GAUTHIER (SAINT AGREVE), Alain MARION (ST ANDEOL DE FOURCHADE), Arnaud MISSET (ST ANDEOL DE VALS), Maurice SANIEL (ST CIERGE /LE CHEYLARD), Nadège CHAMBON (ST CLEMENT), Michel JARLUT (STE-EULALIE), Franck BRECHON (ST ETIENNE DE BOULOGNE), Hervé MARTIN (SAINT ETIENNE DE SERRES), Sandrine JULLIEN (ST GENEST DE BEAUZON), Sonia MERCURY (ST GENEST LACHAMP), Joël CHARRETTE (ST JEAN CHAMBRE), CLARET Ludovic (ST JEAN ROURE), Aurélia BOUVAREL (ST JOSEPH DES BANCS), Michel GENOT (ST JULIEN BOUTIERES), NURY Denise (ST JULIEN DU GUA), Hervé BLACHERE (ST JULIEN DU SERRE), Roland LUQUET (SAINT JULIEN LABROUSSE), Géraldine FAURE (ST MARTIAL), Annie VANDERSTICHELEN (ST PIERRE ST JEAN), Christophe MOINS (ST SAUVEUR DE MONTAGUT), Joël BOYER (UCEL), Nathalie BREYSSE (USCLADES ET RIEUTORD), Francis CLUTER (VALS LES BAINS), Max TOURVIELHE (VESSEAUX),

Excusés : Frédéric Eymard (ARCENS), Nathalie POINTET (MARCOLS), COTTA Marcel (MARIAC), Karine BROSSE (ST CHRISTOL),

***Délégués des Villes-portes :***

Absents : André BASTIDE (AUBENAS), Michel VALLA (PRIVAS)

***Délégués des Communautés de communes :***

Présents : René SOULELIAC (ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS), Edmond Fargier (PAYS AUBENAS VALS), Dominique COUTURIER (PAYS DE LAMASTRE), Eric LESPINASSE (SOURCE DE LA LOIRE), Franck JOUFFRE (VINOBRE),

Représentés : Alain GIBERT (PAYS BEAUME DROBIE), Nathalie MALET TORRES (PRIVAS CENTRE ARDECHE),

Absents: Marc CHAMPEL (CEVENNES ET MONTAGNE ARDECHOISE), Monique DOLADILLE (PAYS DES VANS EN CEVENNES), Arlette ALLARD (PAYS DE VERNOUX), Agnès MAIGRON (VAL DE LIGNE), Dominique Pascal BAILLY (VAL EYRIEUX),

***Invités :***

Présents: Yannick DURAND ( Département de la Haute Loire).Frédéric GIRARD(Région AURA)

Excusés: Laurent WAUQUIER (Présidente de la Région AURA), Eric MAIRE (Préfet de Haute Loire), Alain TRIOLLE (Préfet de l'Ardèche), Eléodie SCHES (Sous-préfecture de Largentière), Dominique VENTURE (Paierie départementale), Gérard ROCHE (Sénateur),

**Objectifs :**

- Organiser les Castagnades 2016,
- Développer l'arrière-saison touristique,
- Mettre en avant la filière castanéicole et l'action du Parc en sa faveur

**Descriptif :**

Après une année de jumelage avec la Corse, les Castagnades 2015 se recentreront sur un fil rouge "Ardéchois" en privilégiant le travail avec une ou plusieurs

compagnie locale comme cela avait pu être fait en 2014 avec la compagnie des Mobylettes. Ceci à la fois dans une logique d'économie financière et de préparation du jumelage de l'année suivante.

A ce jour c'est un fil rouge orienté autour du spectacle vivant avec le collectif de compagnie du Nord Ardèche "Les Atypiks" qui est envisagé.

L'année 2016 sera également l'année du passage à 12 fêtes avec l'intégration de la Castagnade de Saint-Pierreville, les outils de communication et la présence du Parc et du fil rouge devront donc tenir compte de cette fête supplémentaire qui allonge la saison des Castagnades.

2016 devra également être l'année du renforcement du contrôle lié au cahier des charges qui sera testé et vérifié en 2015.

L'opération consiste donc à:

- animer le réseau des Castagnades pour permettre leur organisation en 2016,
- organiser le fil rouge artistique avec le collectif "Les atypiks",
- réaliser la promotion web, papier et radio des Castagnades,
- organiser les "menus Castagnades",
- "contrôler le respect du cahier des charges sur chacune des fêtes et représenter le Parc et son action en faveur de la châtaigne"

Poste dépenses	€	%
Soirée de lancement et conférence de presse	1 500,00 €	4 %
Organisation des joutes gastronomiques et des intronisations	500,00 €	1 %
Fil rouge des Castagnades	23 000,00 €	66 %
Communication Castagnades radio et papier	8 000,00 €	29 %
<b>Total</b>	<b>33 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

Poste recettes	€	%
Région Rhône-Alpes DTMP	16 000,00 €	48 %
Autofinancement	17 000,00 €	52%
<b>Total</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

Maîtrise d'ouvrage : Parc

Le Comité Syndical après en avoir délibéré

#### DECIDE

- D'APPROUVER l'action présentée,
- D'APPROUVER le plan de financement présenté,
- D'AUTORISER la Présidente à solliciter les subventions présentées,
- D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme

La Présidente  
Lorraine CHENOT N R

